

Parentalité

réf. : 18/10

Fnars - Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
76, rue du faubourg Saint Denis – 75010 Paris – fnars@fnars.org – tél. : 01 48 01 82 00 – fax 01 47 70 27 02 – www.fnars.org

Les attentes des familles hébergées

La Fnars a engagé, en 1998, un programme visant à "favoriser la parentalité des familles sans domicile ou sans ressource". Dans ce cadre, elle a confié au laboratoire universitaire "Education familiale et interventions sociales en direction des familles", de Paris-X-Nanterre, une recherche sur les attentes des familles hébergées en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). L'objectif général était le suivant : "mieux connaître les besoins et les attentes des familles accompagnées de leurs enfants lorsqu'elles rentrent dans une structure d'hébergement, puis après plusieurs mois de vie dans cette structure". Conjointement, ont été analysées les pratiques mises en œuvre par les professionnels des CHRS.

Les familles ont été interrogées dans les 45 jours qui ont suivi l'admission et cinq mois plus tard. Vingt-cinq familles ont participé à la première entrevue et dix-neuf ont pu être à nouveau rencontrées. Ont ainsi été étudiées les pratiques éducatives parentales, les pratiques professionnelles développées en direction des enfants et de leurs parents, et le devenir des enfants et familles à moyen terme.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier de la Cnaf (caisse nationale d'allocations familiales), de la DGAS (direction générale de l'action sociale) et de la Fondation de France. Elle a été menée par Arnaud Chatenoud, chercheur à l'université de Paris-X-Nanterre, sous la responsabilité de Michel Corbillon, professeur et chercheur dans cette même université. Le rapport final se structure autour de deux grands thèmes. Dans une première partie, les pratiques professionnelles et le cadre organisationnel dans lequel elles s'exercent, sont analysés. Dans la seconde partie, les familles, leurs situations sociales et relationnelles, leurs attentes et leur vécu en CHRS, sont étudiés à partir du point de vue des intéressés.

Ce document est loin d'épuiser toute la richesse du rapport. Il s'efforce d'en retracer des éléments essentiels pour la Fnars.

de l'importance du réseau de soutien social

"Comprendre les attentes des familles hébergées en CHRS nécessite de dépasser la simple description des manques, des besoins, largement connus par les professionnels du secteur". Aussi, la notion de **"réseau de soutien social"** a servi de fil directeur à cette étude. En effet, les recherches récentes en sciences humaines, ont montré l'importance du "capital relationnel", du réseau de relations pour affronter les situations de précarité. L'auteur de ce rapport conçoit le réseau de soutien social "comme l'ensemble des relations d'un individu qui constituent pour celui-ci, de façon permanente ou temporaire, un soutien émotionnel, matériel et/ou informationnel". Ce

soutien constitue d'ailleurs, selon l'auteur, la mission prioritaire des CHRS. L'universitaire a cherché les formes de soutien "social" dont pouvaient bénéficier les familles, et les attentes formulées vis à vis de ces soutiens. Outre les relations aux intervenants socio-éducatifs, une attention particulière a été portée aux relations que les membres de la famille entretiennent avec leurs proches (parents et amis). L'absence/présence de soutien dans l'environnement de la famille constitue un facteur important de risque/protection autant pour le(s) parent(s) que pour leurs enfants.

Parentalité et CHRS

Le rapport permet une meilleure compréhension de la façon dont la question de la parentalité a émergé dans les CHRS et s'inscrit aujourd'hui dans les organisations et les pratiques professionnelles. **La question de l'accueil des familles en CHRS peut être considérée comme une question récente**, comme

le montre l'approche socio-historique développée par le rapport : évolution historique des modes de prise en charge de la pauvreté, évolution juridique des CHRS, évolution démographique – avec notamment un accroissement constant des situations monoparentales et donc du nombre d'enfants –, évolution institution-

nelle – avec le développement de l'hébergement "éclaté" autorisant un accueil des familles dans des logements individuels dispersés dans la ville. "Conjointement, nous avons émis l'hypothèse qu'à l'organisation traditionnelle des CHRS collectifs, basée sur le modèle pédagogique de la réadaptation, se substituent progressivement des CHRS de type "éclaté" où le modèle d'intervention est celui du milieu ouvert, de la réinsertion".

Les auteurs de l'étude ont interrogé la notion émergente de **parentalité** dans les CHRS, notion qui désigne de façon large la fonction d'être parent. Cette notion renvoie à la question de la transformation de la famille, et particulièrement aux questions de la filiation

Approche organisationnelle

Une analyse de l'organisation de l'accueil et de la prise en charge en CHRS a été effectuée auprès de 10 structures. Elle confirme l'existence de **disparités de fonctionnement** d'un CHRS à un autre, notamment autour d'un critère interne/externe, et d'un critère géographique (Ile de France, province). Certaines structures affichent un objectif prioritaire centré sur la réinsertion (logement, travail) et d'autres s'axent plus fortement sur des objectifs plus psychothérapeutiques, éducatifs, voire culturels. Selon que le CHRS se vit comme un lieu de transition ou lieu de reconstruction, les pratiques varient. Quant à l'intervention auprès des enfants, outre la distinction qui s'établit selon la présence ou non d'un professionnel intervenant

et de la place du père, mais aussi au maintien du lien parent-enfant. La parentalité dans les CHRS est fréquemment liée à "la déchirure paternelle" (Hurstel 1996) et interroge donc les pratiques autour de la question de **la place du père**. La notion de parentalité génère de nouvelles pratiques d'intervention dans le champ social. Certains CHRS ont développé des actions innovantes de maintien du lien, de la relation parent-résident/enfant, des relais parentaux. En évitant la séparation parent-enfant, les CHRS apparaissent constituer une alternative au placement (Rapport Naves Catala, 2000), ce qui conduit à les intégrer au dispositif de protection de l'enfance.

spécifiquement sur ces questions, le mode d'organisation du CHRS caractérise deux modes d'action : l'un conduisant à développer des actions en interne (soutien scolaire, espace enfants, etc.), l'autre à inciter les familles à s'inscrire dans les structures existantes du quartier.

Au-delà de l'analyse organisationnelle, un des points forts du rapport réside dans l'étude et la description des actes professionnels produits par les travailleurs sociaux dans l'accompagnement continu des familles. Cette étude s'est appuyée sur le "livret de recueil des actes", relevé exhaustif de l'ensemble des actes professionnels envisagés et/ou réalisés pour une situation familiale donnée, renseigné par l'intervenant.

Les pratiques professionnelles en CHRS

En cohérence avec les résultats d'autres études, trois types d'actes ressortent particulièrement, qui représentent plus de 70 % des actes effectués : les **échanges téléphoniques** (trois actes sur dix), les **entretiens**, définis comme temps de rencontre formalisée et ayant fait l'objet d'une prise de rendez-vous, et les **entrevues** définies comme temps de rencontre informelle. Les objectifs recherchés au cours de ces différents actes sont avant tout : soit un soutien émotionnel et matériel, soit une recherche d'information et d'évaluation. Si les objectifs de soutien renvoient en toute logique presque exclusivement à la famille, les actes ayant pour objectif une information ou une coordination concernent la mère mais aussi les professionnels extérieurs intervenant dans la situation.

Les domaines ou objets des actes sont variés et dépendent de la situation familiale. Les orientations de l'action sont déterminées par l'évaluation qu'en font les travailleurs sociaux. Selon la situation de la mère par rapport à l'emploi, selon les difficultés éventuelle-

ment repérées dans la relation éducative, l'intervenant agira différemment. Trois grands domaines d'intervention apparaissent, quel que soit le type de structure : **l'insertion** (part la plus importante des actes effectués en CHRS) et en particulier l'insertion professionnelle, **l'accueil** (regroupant les différentes dimensions de la vie institutionnelle), et **l'éducation et le développement de l'enfant**. Quel que soit le type de CHRS, l'enfant est rarement l'objet direct de l'intervention, l'essentiel des actions s'adressant aux parents.

Le référent éducatif organise ses actes autour de quatre pôles de destinataires : la mère, l'enfant, les professionnels du CHRS, les professionnels extérieurs. Les pratiques varient selon les destinataires de ces actes. L'objectif de coordination renvoie plutôt à des actes de courte durée de type entrevues ou échanges téléphoniques, l'objectif de soutien concerne plutôt des actes de longue durée de type entretien et activité/accompagnement.

Enquête auprès des familles

Dans le contexte d'accueil en CHRS, le soutien social provient particulièrement des professionnels mais peut provenir également des relations que les membres de la famille entretiennent avec leurs proches (famille, amis, ...). En France, la prise en compte du réseau de soutien social dans les interventions socia-

les demeure faible, comme le confirme l'analyse des actes professionnels en CHRS. Peu de recherches ont été menées sur l'impact de l'intervention sociale pour des personnes accueillies en CHRS. A partir des études préalablement menées, les auteurs posent comme hypothèse directrice que le réseau de soutien

des parents constitue une dimension centrale qui influence l'évolution de la situation familiale en CHRS et les pratiques éducatives. Ont été distingués le "réseau social primaire" (parenté, affinité) et le "réseau

social secondaire", ensemble de liens où les relations entre individus sont essentiellement fonctionnelles (professionnels du CHRS, école, crèche, agents ANPE, etc.).

Un parcours fait de ruptures

Les situations familiales et les trajectoires des personnes accueillies sont faites de ruptures et d'accidents. L'enquête OSC-Fnars dirigée par Serge Paugam le confirme (*Recueils et documents* n° 17 "Détresse et ruptures sociales", avril 2002, à commander à la Fnars). La quasi-totalité des familles rencontrées sont **monoparentales** et le parent gardien est la mère (à l'exception d'une situation). La moyenne d'âge des parents est de 32 ans et les fratries sont composées de deux enfants (tous n'étant pas accueillis dans le centre). 11 mères sur 24 sont de nationalité étrangère. Les niveaux de qualification des parents sont faibles au regard de ceux de la population globale. En corollaire, les situations professionnelles sont globalement **instables et précaires** (chômage, intérim, CDD, ...), entraînant des ressources financières extrêmement faibles pour ces familles. Plus de la moitié des familles n'ont pas eu de résidence personnelle ou stable à

partir de la "rupture" conjugale et/ou sociale qu'elles ont connue. La **séparation du couple** est une donnée centrale et, dans plusieurs cas, les auteurs notent des violences envers les femmes et les enfants qui se présentent comme la cause de la rupture qui a entraîné la nécessité d'un hébergement en CHRS. Les problèmes de santé sont très présents, ils semblent porteurs de difficultés pour l'emploi et peuvent limiter la disponibilité envers les enfants.

Au cours de la prise en charge, peu de changements de la situation sociale générale des familles sont notés. La relation avec le parent non hébergé est peu modifiée. Cependant la situation financière s'améliore même si elle reste modeste, attestant de l'action des CHRS pour l'ouverture des droits. Quant à l'accès au logement de ces familles, il est beaucoup plus aisé en province qu'en région parisienne.

Un certain isolement malgré des liens existants

L'analyse du réseau social des familles montre que, d'une façon générale, des relations existent entre les familles accueillies et leurs proches ou des amis, même si des disparités se font jour. La surmortalité des pères et mères des personnes hébergées et l'éloignement géographique concourent à produire une forme d'isolement même si les liens ne sont pas rompus. Un peu plus de la moitié des interviewés ont des contacts avec la famille élargie, essentiellement les frères et sœurs qui peuvent apporter un soutien. Pour les uns, le temps d'accueil en CHRS accroît la distance relationnelle avec la parenté, pour d'autres, il conduit à renouer des liens. Les familles qui présentent un réseau social primaire plus large dès l'admission, se retrouvent plus fréquemment dans un logement personnel six mois plus tard. Les parents gardiens sont très peu en relation avec leurs compagnes ou compagnons non accueillis, même s'ils sont soucieux de la nécessité de maintenir le lien entre les enfants et le parent non gardien. 2 parents sur 3 déclarent être en relation avec un ou plusieurs ami(e)s, qui se révèlent être une source de soutien extrême-

ment précieuse. Au cours de l'accueil en CHRS, des liens amicaux se nouent avec les autres résidents. En ce qui concerne le réseau social secondaire (institutionnel), l'ensemble des parents hébergés signale un contact avec les professionnels du CHRS, mais la moitié seulement considère cette relation comme importante.

Les parents ont été interrogés sur les personnes sources de soutien (émotionnel, matériel, informationnel) pour eux, à leur accueil en CHRS et 6 mois après. Les réponses confirment le sentiment d'isolement et de manque de soutien des parents en CHRS. Ainsi, à au moins l'une des questions qui concernent le soutien émotionnel, 3 parents sur 4 affirment que "personne" ne les aide. Moins d'un quart des parents citent des membres de leur parenté comme possible soutien. Dans le domaine du soutien matériel, la fratrie semble jouer un rôle substitutif aux parents. Les enfants et les amis sont les sources de soutien les plus citées. Les professionnels des CHRS constituent la catégorie la plus citée comme source de soutien informationnel.

L'entrée en CHRS

Pour les parents, les motifs qui ont conduit à leur admission au CHRS, se partagent entre une rupture conjugale et la fin d'un hébergement qu'il soit familial, amical ou institutionnel. Mais, pour la plupart, cette admission constitue une étape dans un parcours où se succèdent divers types d'hébergement plus ou moins précaires. En fait, pour les $\frac{3}{4}$ des familles, de façon directe ou différée, **une rupture conjugale est à l'origine de ce parcours**. C'est notamment la situation de femmes au faible capital scolaire et économi-

que. Pour d'autres, la perte du logement est liée à une situation économique limite, rendant ces familles tributaires de la moindre modification de leur situation financière. Un troisième groupe semble installé dans une situation générale de marginalité dont elles ne semblent pas pouvoir sortir. Le moment de l'entrée en CHRS est vécu avec le sentiment "d'avoir tout perdu" ou comme l'occasion "d'un nouveau départ".

L'admission en CHRS et la suite de l'accueil sont fonction des représentations qu'en ont les familles, et

qui sont souvent liées à l'image historique du CHRS. La confrontation à la réalité de l'hébergement génère un soulagement pour les parents et contribue à la satisfaction exprimée de l'accueil. Les parents se montrent très sensibles aux signes de qualification de l'accueil (café offert) et aux signes de déqualification (oubli du rendez-vous, ...). L'accueil en logement

éclaté est davantage apprécié par les familles que l'accueil collectif caractérisé par un manque de maîtrise de son intimité, par le contrôle. Les projets sont parfois difficiles à développer et l'avenir envisagé est avant tout marqué par l'incertitude, face au logement, à l'emploi, à l'évolution des relations sociales et familiales.

Rapports au soutien des professionnels

La plupart des familles rencontrées (11) se situent dans une **logique de coopération** vis à vis de l'institution. Elles reconnaissent la légitimité et la compétence des professionnels et cherchent à construire un rapport de coéducation. Certains parents cherchent à établir une relation égalitaire avec les professionnels. Cette attitude coopérative n'exclut pas des critiques sur la prise en charge et le mode d'organisation du centre. Ce groupe de parents est plutôt satisfait de l'intervention et du soutien reçu.

Neuf familles mettent en place une **logique de délégation**. Le parent accorde une légitimité à l'action des

professionnels, tout en n'estimant pas devoir s'y associer. Ces parents attendent beaucoup du professionnel ; il lui revient d'agir parce qu'il en a la capacité et parce que c'est son travail.

Lors du premier entretien, quatre familles de l'échantillon se situent dans une stratégie d'opposition à l'égard de l'institution et de l'intervention sociale. Elles dénie une quelconque légitimité aux intervenants et s'arrangent pour ne pas participer aux activités communes. Un fort sentiment d'insatisfaction et de méfiance se développe, engendrant des stratégies d'évitement.

Pratiques éducatives des parents

La place des enfants accueillis en CHRS et leur vécu des situations ont été peu étudiés jusqu'ici. Différentes études, essentiellement nord-américaines, indiquent les difficultés spécifiques rencontrées par les enfants vivant dans des familles sans domicile et/ou en centres d'hébergement. Le développement général de l'enfant, sa santé, son éducation paraissent en général fortement perturbés par ces expériences.

L'étude de l'Université de Paris X s'est surtout intéressée aux attitudes éducatives des parents et à leur perception de l'adaptation de l'enfant en CHRS. Dans les entretiens menés avec les parents, **le souci d'éviter la reproduction de leurs propres difficultés** occupe une place centrale. Il s'agit d'offrir une enfance heureuse mais aussi de prévenir et conseiller son enfant pour éviter qu'il ne reproduise ses propres erreurs. C'est en fonction de leur histoire et de leur trajectoire que les parents déterminent les projets éducatifs. L'importance de la scolarité constitue un thème prépondérant, avec en second lieu la socialisation vécue comme "l'ouverture aux autres", et enfin l'effort pour concilier les différents modèles culturels d'éducation et les difficultés rencontrées pour y parvenir (particulièrement pour les parents d'origine étrangère). A noter que le suivi de la scolarité s'exerce essentiellement à travers le contrôle des devoirs. De

façon plus générale, la plupart des parents expriment la nécessité de contrôle et de surveillance essentiellement par rapport à un environnement géographique jugé dangereux.

Deux difficultés éducatives sont plus particulièrement relevées : la question de la séparation entre le parent et son enfant, et la forte culpabilité des parents vis à vis du mal être de l'enfant. L'analyse des entretiens montre encore que les CHRS ne sont pas perçus par les parents comme des lieux concernant l'éducation de l'enfant, hormis la crèche. L'adaptation et le vécu de leur enfant au CHRS sont essentiellement perçus par les parents en reflet de leur propre adaptation et de leur propre ressenti. Dans les établissements proposant en interne une crèche, les parents soulignent l'importance et la qualité de ce service. La seule réserve émise touche au souhait d'être associés à l'activité éducative.

Dans le domaine des pratiques éducatives auprès des enfants, les conseils professionnels peuvent s'apparenter, surtout peut-être pour les parents les plus en difficulté, à des jugements, à des remises en cause. Enfin, c'est prioritairement autour de la question des droits de visite que les travailleurs sociaux interviennent dans la relation entre l'enfant et le parent non gardien, répondant à une attente forte des parents.

La Fnars est heureuse d'avoir pu réaliser cette enquête avec l'Université de Paris X et le concours de leurs partenaires. Elle tient à remercier les personnes enquêtées, les chercheurs, les établissements et tous ceux qui ont apporté leur soutien, en particulier Arnaud dont nous regrettons le décès, tant pour ses qualités professionnelles qu'humaines.

Ce travail apporte des connaissances spécifiques dans un domaine où les recherches sont rares. Il démontre l'intérêt de l'approche centrée sur le point de vue des parents hébergés et sur le réseau de soutien social.

Le rapport pointe notamment l'insuffisante prise en compte par les structures d'accueil de l'environnement familial, et de la configuration spatiale des locaux. Il ouvre de nombreuses pistes de réflexion pour le travail social. On y trouve d'ailleurs une description fort intéressante du travail éducatif.